TARIFS PORTUAIRES 2023

1- GENERAL		Base tarifaire 2023 HT	TTC
Frais de gestion / relance contrat / impayé / escale non déclarée / recherche de navire inconnu	Forfait	31,80 €	38,16 €
Occupation du port ou des infrastructures du port sans autorisation	Forfait par jour	27,43 €	32,92 €
Frais de garde en fourrière	Forfait par jour	27,71 €	33,25 €
Autorisation d'occupation pour la plaisance délivrée après le 15 septembre de l'année N (en cours)	Forfait	159,00 €	190,80 €
Frais d'enlèvement des navires, selon le type de manœuvre ou frais réel(s) (ex: grutage…) Frais d'enlevement des installations privatives laissées par l'usager sortant, sauf reprise par usager entrant:		réel	
En cas de modification d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public ou d'amarrage en cours d'année qui entrainerait une augmentation de la redevance, une régularisation au prorata temporis sera effectuée.			
La facturation de la redevance pourra être réalisée en plusieurs fois, à la demande de l'usager, dans le courant de l'année civile, dès réception de la redevance annuelle avec une dernière facture possible au mois de novembre de l'année en cours et un montant minimum de facturation unitaire de 85 € ht ou 102 € ttc.			

2- ACTIVITES DE LA PLAISANCE		Base tarifaire 2023 HT	TTC
2-1 LISTE D'ATTENTE PLAISANCE		**HT**	**TTC**
Inscription sur liste d'attente	1ère fois	17,67 €	21,20 €
Renouvellement de liste d'attente	Annuel	8,83 €	10,60 €
2-2 OCCUPATION A TERRE A TITRE PRIVATIF AOT (construction et entretien à la charge de l'usager)		**HT**	**TTC**
Cabane	Le m²	6,36 €	7,63 €
Terre-plein	Le m²	3,18 €	3,82 €
Canalisation	Forfait	54,33 €	65,20 €
Réserve, Claire et Dégorgeoir	Le m²	0,22 €	0,26 €
2-3 EMPLACEMENT A TERRE EN AMARRAGE		**HT**	**TTC**
Mise à disposition d'une cabane	Le m²	32,86 €	39,43 €

2-4 EMPLACEMENT DE NAVIRE

Formule de calcul = surface du navire (m²) x base tarifaire x coefficient portuaire

2-4-1 coefficient portuaire (applicable uniquement sur le tarif des navires de plaisance)

Chenal de la Cayenne - Marennes	0,80	Bassin à Flot de Marennes	0,90
Chenal de l'Atelier - La Tremblade	0,95	Bassin à flot de la Tremblade	1,00
Chenal de la Route Neuve - La Tremblade	0,75	Chenal de Coux - Arvert	0,75
Chenal de la Grève à Duret - Arvert	0,75	Chenal d'Orivol - Etaules	0,70
Chenal des Grandes Roches - Etaules	0,70	Chenal de Chaillevette - Chaillevette	0,70
Chenal de Chatressac - Chaillevette	0,70	Chenal de Mornac-sur-Seudre	0,70
Chenal de L'Eguille sur Seudre	0,70		

2-4-2 Emplacement de navire à titre privatif AOT dans les chenaux (construction et entretien à la charge de l'usager)	HT	TTC
Base tarifaire pour un navire de plaisance non classé	26,50 €	31,80 €
Base tarifaire pour un navire de plaisance classé au patrimoine nautique (RGAOT)	50% du tarif de base	
2-4-3 Emplacement public en amarrage dans les chenaux (construction à la charge du port)	**HT**	**TTC**
Base tarifaire pour un navire de plaisance non classé	37,10 €	44,52 €
Base tarifaire pour un navire de plaisance sur ponton flottant avec eau et électricité	40,00 €	48,00 €
Base tarifaire pour un navire de plaisance classé au patrimoine nautique (RGAOT)	50% du tarif de base	
2-4-4 Bassin à Flot	**HT**	**TTC**
Base tarifaire pour un navire de plaisance sur quai, ponton et catway avec eau/éléctricité	47,70 €	57,24 €
Base tarifaire pour un navire de plaisance sur un autre emplacement hors ponton sans eau/éléctricité	37,10 €	44,52 €
Base tarifaire pour un navire de plaisance classé au patrimoine nautique (RGAOT)	50% du tarif de base	
Pour une absence d'au moins 3 mois consécutifs de mai à septembre une remise de 25% de la redevance du navire sera effectuée.		

3 - ACTIVITES DES PROFESSIONNELS DE LA MER

3-1 ACTIVITES DE LA PÊCHE		Base tarifaire 2023 HT	Base tarifaire 2023 TTC
Navire professionnel	le ml	8,73 €	10,48 €
Utilisation des infrastructures du port	Forfait annuel	89,04 €	106,85 €
Terre-plein	Le m²	1,79 €	2,15 €
Cabane	Le m²	2,77 €	3,32 €

3-2 ACTIVITES DE DEGUSTATION		Base tarifaire 2023 HT	Base tarifaire 2023 TTC
Surfaces réservées toute l'année, à l'activité de dégustation.			
Bâti	Le m²	6,36 €	7,63 €
Non bâti	Le m²	3,18 €	3,82 €
Surfaces partagées entre l'activité de production et la dégustation cf tarif 3-3 Activités conchylicoles			
Part variable pour activité accessoire réalisée sur le domaine public portuaire		1,5% du CA HT	

3-3 ACTIVITES CONCHYLICOLES		Base tarifaire 2023 HT	Base tarifaire 2023 TTC
3-3-1 Chenal de La Cayenne - Marennes			
3-3-1-1 APPONTEMENT POUR NAVIRE CONCHYLICOLE		HT	TTC
Navire professionnel	Forfait	74,40 €	89,28 €
3-3-1-2 EMPLACEMENTS EN AOT (ouvrage ou installation privative)		HT	TTC
Cabane	Le m²	2,33 €	2,80 €
Terre-plein	Le m²	0,80 €	0,96 €
Claire , Dégorgeoir	Le m²	0,06 €	0,07 €
Mise à disposition d'une cabane	Le m²	32,86 €	39,43 €
3-3-2 Chenal de l'Atelier et de la Route Neuve - La Tremblade			
3-3-2-1 APPONTEMENT POUR NAVIRE CONCHYLICOLE		HT	TTC
Navire professionnel	Forfait	100,00 €	120,00 €
Navire professionnel en amarrage	Forfait	691,50 €	829,80 €
Navire professionnel à couple	Forfait	387,49 €	464,99 €
3-3-2-3 EMPLACEMENT EN AOT (ouvrage ou installation privative)		HT	TTC
Cabane	Le m²	2,77 €	3,32 €
Terre-plein	Le m²	1,80 €	2,16 €
Terre-plein privatif	Le m²	0,18 €	0,22 €
Dégorgeoir	Le m²	0,60 €	0,72 €
Claire	Le m²	0,20 €	0,24 €
Réserve	Le m²	0,30 €	0,36 €
Canalisation de toutes sortes	Forfait	55,65 €	66,78 €

3-3-3 Chenal de Coux et de la Gève à Duret - Arvert		HT	TTC
Navire professionnel	Forfait	168,00 €	201,60 €
Terre-plein	Le m²	1,57 €	1,88 €
Canalisation de toutes sortes	Forfait	55,65 €	66,78 €
3-3-4 Chenal d'Orivol et des Grandes Roches - Etaules		HT	TTC
Navire professionnel	Forfait	112,00 €	134,40 €
3-3-5 Chenal de Chaillevette et de Chatressac - Chaillevette		HT	TTC
Navire professionnel	Forfait	80,00 €	96,00 €
Navire professionnel en amarrage	Forfait	233,91 €	280,69 €
Cabane	Le m²	2,79 €	3,35 €
Terre-plein	Le m²	1,70 €	2,04 €
3-3-6 Chenal de Mornac-sur-Seudre		HT	TTC
Navire professionnel	Forfait	130,00 €	156,00 €
Cabane	Le m²	3,71 €	4,45 €
Terre-plein	Le m²	1,90 €	2,28 €
Canalisation de toutes sortes	Forfait	55,65 €	66,78 €
3-3-7 Chenal de L'Eguille-sur-Seudre		HT	TTC
Navire professionnel	Forfait	80,00 €	96,00 €
Cabane	Le m²	2,50 €	3,00 €
Terre-plein	Le m²	1,35 €	1,62 €
Réserve, Claire et Dégorgeoir	Le m²	0,07 €	0,08 €

4 - AUTRES ACTIVITES PROFESSIONNELLES		Base tarifaire 2023	
4-1 ACTIVITES A VOCATION ECONOMIQUE (autre que croisière)		**HT**	**TTC**
Part Fixe			
Bâti	Le m²	6,36 €	7,63 €
Non bâti	Le m²	3,18 €	3,82 €
Canalisation	Forfait	55,65 €	66,78 €
Réserve, Claire et Dégorgeoir	Le m²	0,22 €	0,26 €
Emplacement de navire professionnel du nautisme	Surface du navire m² x base tarifaire	5,30 €	6,36 €
Part Variable		1,5 % minimum du chiffre d'affaire HT	
		Min. perception 150€ HT	
Régularisation du montant de la part variable en année N selon les éléments du bilan de l'année N-1 publié l'année N			
4-2 ACTIVITES DE CROISIERE		**HT**	**TTC**
Part Fixe			
Navire de trafic commercial	longueur du bateau + 2 ml nécessaires à la navigation	34,50 €	41,40 €
Emplacement pour l'installation de billetteries, cabanons ou autres locaux démontables, utilisé par les patrons des bateaux à passages ou pour une autre activité liée à la mer (par m² et par mois d'occupation)		7,62 €	9,14 €
Part Variable		3 % du CA HT	
4-3 CHANTIERS NAUTIQUES NE DISPOSANT PAS DE CONVENTION POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		**HT**	**TTC**
Utilisation des infrastructures du port à titre commercial pour des entreprises du secteur nautique	Forfait	212,00 €	254,40 €
4-4 INSTALLATION D'AVITAILLEMENT		**HT**	**TTC**
Part Fixe			
Non bâti	Le m²	6,36 €	7,63 €
Bâti	Le m²	3,18 €	3,82 €
Front d'accostage	Forfait	1 060,00 €	1 272,00 €
Part Variable		0,005 € HT par litre de carburant	
4-5 ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES		**HT**	**TTC**
Emplacement de navire à titre privatif Aot	base tarifaire x surface du navire x coefficient portuaire	13,25 €	15,90 €
Emplacement de navire public en amarrage	base tarifaire x surface du navire x coefficient portuaire	18,55 €	22,26 €
Cabane	Le m²	3,18 €	3,82 €
Terre-plein	Le m²	1,59 €	1,91 €
4-6 INSTALLATIONS DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE		**HT**	**TTC**
Poste de transformation / distribution d'énergie électrique	Forfait selon réglementation en vigueur	150,00 €	180,00 €

5 - SERVICES PORTUAIRES - GRILLE DES REDEVANCES 2023

5 -1 L'AIRE TECHNIQUE

5-1-1 Grutage	**Base tarifaire = forfaits ci-dessous**			
	Usagers du Syndicat Mixte des ports de l'estuaire de la Seudre		Autres	
	HT	TTC	HT	TTC
Grutage (1 sortie ou 1 mise à l'eau) navire plaisance	63,60 €	76,32 €	74,20 €	89,04 €
Grutage (1 sortie ou 1 mise à l'eau) navire professionnel	47,70 €	57,24 €	53,00 €	63,60 €
Matage ou dématage avec engin du port	31,80 €	38,16 €	42,40 €	50,88 €
Manutention d'accessoires	26,50 €	31,80 €	31,80 €	38,16 €
Frais de retard ou annulation de dernière minute sans justification	26,50 €	31,80 €	26,50 €	31,80 €
Forfait temps supplémentaire / heure	26,50 €	31,80 €	26,50 €	31,80 €
Déplacement de navire à la demande de l'usager dans le chenal	26,50 €	31,80 €	26,50 €	31,80 €
Location nettoyeur haute pression / par jour	26,50 €	31,80 €	26,50 €	31,80 €
5-1-2 STATIONNEMENT TEMPORAIRE SUR AIRE TECHNIQUE dans la limite de 30 jours (taxe journalière)				
Stationnement sur bers les 4 premiers jours	2,21 €	2,65 €	4,42 €	5,30 €
Stationnement sur bers à partir du 5 ème jour	4,42 €	5,30 €	9,54 €	11,45 €
Stationement sur la cale les 4 premiers jours	12,72 €	15,26 €	21,20 €	25,44 €
Stationnement sur la cale à partir du 5 ème jour	15,90 €	19,08 €	26,50 €	31,80 €
Stationnement mensuel sur bers	79,50 €	95,40 €	114,83 €	137,80 €
Stationnement pour lavage sur remorque individuelle limitée à moins de 24h	4,77 €	5,72 €	9,54 €	11,45 €

5-2 ESCALE (base tarifaire = surface du navire en m² x tarif indiqué)

5-2-1 Visiteur	Usagers du Syndicat Mixte des ports de l'estuaire de la Seudre		Autres	
	HT	TTC	HT	TTC
5-2-2 CHENAL				
1 ère nuitée	Gratuite		0,27 €	0,32 €
A partir de la 2 ème nuitée	0,27 €	0,32 €	0,27 €	0,32 €
Min. perception	8,83 €	10,60 €	8,83 €	10,60 €
Taxe mensuelle été			6,10 €	7,32 €
Taxe mensuelle hiver			3,98 €	4,78 €
5-2-3 BASSIN A FLOT				
1 ère nuitée	Gratuite		0,53 €	0,64 €
A partir de la 2 ème nuitée	0,53 €	0,64 €	0,53 €	0,64 €
Taxe mensuelle été			12,19 €	14,63 €
Taxe mensuelle hiver			7,95 €	9,54 €
Taxe trimestrielle été (de avril à juin)			26,50 €	31,80 €
Taxe trimestrielle été (de juillet à septembre)			27,03 €	32,44 €
Taxe trimestrielle d'hiver (de octobre à décembre)			16,43 €	19,72 €
Taxe trimestrielle d'hiver (de janvier à mars)			14,84 €	17,81 €
Tarif réduit de 10% pour le stationnement sur les emplacements hors ponton flottant (quai,passerelle)				
Min. perception	8,83 €	10,60 €	8,83 €	10,60 €
Taxe mensuelle de stationnement hivernal pour la période de novembre à mars pour les usagers des chenaux	66,25 €	79,50 €		
Taxe de séjour : incluse pour les tarifs escales, par personne majeure et par nuitée.				

* gratuite pour les usagers des ports du Syndicat Mixte des ports de l'estuaire de la Seudre dans la limite de 3 nuitées par an à une semaine d'intervalle au moins